



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du : 03 Octobre 2025 à 18h30

Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 Septembre 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Août 2025**
- 2- **Délibération prescrivant la révision, selon une procédure allégée du PLU, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation**
- 3- **Délibération ONF : Etat d'assiette 2026**
- 4- **Délibération subvention associations**
- 5- **Décision modificative du budget de l'eau**
- 6- **Complément de délibération pour la cession/ acquisition de parcelles sur Zanières**
- 7- **Questions diverses**

LES PARTICIPANTS	
Nombre de membres en exercice	10
Présents :	7 Gérard Beudonnat, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Carine Fontaine, Ophélie Roux, Carine Gardet, Patrick Pellissier
Absents représentés :	1 Céline Silberberg
Absents non représentés :	2 Jérôme Pellissier, Philippe Guittard
Participants à la réunion :	

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ophélie Roux est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Août 2025

Le Compte Rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal est soumis à l'approbation de ses membres :

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

2. Délibération prescrivant la révision selon une procédure allégée du PLU définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation

Cette délibération concerne le projet d'implantation de l'entreprise DLV.

La première délibération prise, à ce titre, par le conseil municipal fait mention de la parcelle ZH 131.

Or, les parties intéressées, ont procédé à une division de parcelle. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération mentionnant les bons numéros de parcelles à savoir : le N° ZH 131 est remplacé par le N° ZH 163.

Le N° ZH 101 (parcelle arborée longeant la route) est rajouté.

Concernant cette parcelle, Carine Gardet reprend le mail de Mme Mascheix (bureau d'études) qui insiste sur le fait de conserver la structure végétale de la parcelle favorisant ainsi l'insertion paysagère du projet.

Il est donc nécessaire que la parcelle arborée soit conservée en l'état.

La délibération est soumise au vote des membres du Conseil Municipal :

Pour	7
Contre	1
Abstention	0

3. Délibération ONF : Etat d'assiette 2026

La proposition d'état d'assiette pour la campagne 2026 faite par l'ONF étant jugée peu claire, les membres du conseil municipal ne peuvent pas en débattre. Une rencontre avec le représentant de l'ONF sera organisée afin d'avoir des explications plus concrètes.

La délibération est soumise au vote des membres du Conseil Municipal :

Pour	0
Contre	5
Abstention	3

4. Délibération subvention associations

Mr le Maire propose l'attribution d'une subvention de 750 € au profit du Comité des Fêtes.

La proposition est soumise au vote des membres du Conseil Municipal :

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

5. Décision modificative du budget de l'eau

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer une modification au niveau du budget de l'eau.

Débit du compte 61523 au crédit du compte 641 pour le montant de 300 €.

La proposition est soumise au vote des membres du Conseil Municipal :

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

6. Complément de délibération pour cession/ acquisition de parcelles à Zanières

Suite à la délibération prise en réunion du 20/06/2020 concernant la cession acquisition de parcelles à Zanières, Me Favre, Notaire réclame une délibération complémentaire.

Rappel du contexte : la parcelle ZH 144 (11m²) est cédée par la commune à Mme Ophélie Roux et la parcelle ZH 147 (2m²) est cédée par Mme Ophélie Roux à la commune. Ces parcelles étant desservies par une voie communale, Me Favre demande que le conseil municipal se prononce dans une délibération complémentaire sur le fait que la vente envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de dessertes ou de circulation assurées par ledit terrain.

M le Maire soumet cette délibération au Conseil Municipal :

Mme Ophélie Roux ne prend pas part au vote

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

7. Questions diverses

Réfection Eglise :

- Plusieurs devis SARL Pouyet : 5085 € HT et RDL Beudonnat : devis plus complet et moins coûteux. RDL retenu : 3958 € HT pour chéneaux + réfection toiture + solin.
- Devis pour la maçonnerie : Doure pour la dalle de la sacristie : 5230 € HT
- Le traitement de la mérule a coûté 3022 € HT
- Entreprise Nailler, contactée pour étudier la structure du clocher. La Mairie est en attente du diagnostic. La Région pourrait financer une partie des travaux entre 40 et 50%.

Problème infiltrations :

De nombreux travaux ont eu lieu sur la rue Suc Plana : assainissement, réseaux, fibre...Malgré plusieurs remblais, la voirie s'est affaissée. En cas de fortes pluies, ces affaissements favorisent la stagnation des eaux pluviales et le renvoie de ces eaux chez le particulier. De nombreuses infiltrations ont été constatées par la propriétaire.

Les assurances se renvoient la balle ; celle du propriétaire dit que c'est un problème de la voie publique, l'assurance de la mairie dit que la charge de la preuve est au propriétaire.

Mr le Maire souhaite consulter les membres du conseil pour valider le devis proposé par l'entreprise de TP OLLIER David qui s'élève à 4417€ HT pour l'aménagement de la voirie et le renvoie des eaux pluviales au regard de collecte prévu à cet effet.

Mme Carine Gardet ne prend pas part au vote.

Pour	4
Contre	0
Abstention	3

Dépôt sauvage :

- A l'entrée du GR à Pessade dépôt sauvage à signaler pour enlèvement